L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 61, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 14 JANVIER 1842.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

ECHIQUIER DES ETATS-UNIS.

Le discours que M. Mangum a prononcé au Sénat dans la discussion du Bill de création d'un Echiquier, et dont nous avons hier dit un mot en passant, vaut la peine d'être lu avec attention : car il présente selon nous dans son vrai jour la mesure proposée par le Secrétaire de la Trésorerie, et en apprécie fort bien la portée politique. "J'ai examiné longuement le projet, dit l'honorable sénateur de la Caroline du Nord, et j'ai tâché pour cet examen de me dépouiller de toute espèce de préoccupations afin de n'être guidé absolument que par le désir de trouver la vérité. Je n'ai point agi comme l'avocat qui en a écrit l'apologie dans son rapport, mais comme un honnête homme qui veut accomplir son devoir; et j'en suis venu par la force même de la logique à conclure que jamais, même aux plus mauvaises époques de notre gouvernement, on n'a tenté un effort aussi hardi, aussi audacieux vers le pouvoir absolu que celui qui se trouve écrit dans le projet de loi soumis au Sénat. Oui, je le répète, jamais on n'a vu dans aucune phase de notre gouvernement une tentative aussi audacieuse, une tentative qui puisse avoir, si par hazard elle réussit, des conséquences aussi vastes et aussi désastreuses pour les libertés de notre pays. Dans un gouvernement investi d'un pouvoir de patronage qui, même dans [illegible] marche, a toujours été menaçant pour l'indépendance, patronage qui, se glissant comme un polype, s'insinue et pénètre dans tous les pores de la société, et travaillant par son influence tentatrice à soumettre cette virilité de principe, ce vertueux courage qui caractérisaient nos pères.—Dans ce gouvernement, dis-je, proposer d'ajouter au patronage si immense et si menaçant qu'il possède déjà, le contrôle absolu des deniers publics, proposer de remettre tout le maniement de ces deniers aux mêmes mains où se concentrent les fils qui font mouvoir les marionnettes des partis, n'est-ce pas pousser bien loin la hardiesse et l'impudence? Si je pouvais croire que le pays fut disposé à accepter une pareille proposition, ce serait à mes yeux le signe d'un abaissement moral dont nul ne devrait se réjouir. Je regarderais mes enfans avec des larmes et je désespérerais pour des siècles de la prospérité de mon pays!" Que l'on médite ces graves paroles, que l'on médite le bill lui-même, et l'on se convaincra que M. Mangum a mis le doigt sur le point sensible: oui, le projet officiel est un grand pas vers le pouvoir absolu, et l'administration actuelle ne l'a sans doute essayé que parce qu'elle s'imagine pouvoir, grâce aux circonstances où nous nous trouvons, faire illusion au peuple sur ses véritables intentions. Elle espère que lassé des malheurs qui pèsent depuis si longtems sur lui, il se laissera prendre aux quelques avantages commerciaux qu'on lui promet. Souhaitons qu'elle ait mal calculé: car les avantages commerciaux du bill, si toutefois ils existent, sont presque nuls de l'aveu d'un grand nombre d'hommes d'affaires; fussent-ils d'ailleurs mille fois plus grands, ils ne sauraient encore entrer en balance avec les dangers du pouvoir nouveau dont la création de l'Echiquier investirait le Président.

Figurez-vous pour un moment cette grande machine financière entre les mains d'un président ambitieux, grâce aux [illegible] de ressemblance qu'elle a avec une banque, grâce au capital que mettent à sa disposition ses émissions de papier, grâce à la faculté qu'elle a d'acheter du papier de change, ne sera-ce pas une chose facile pour l'homme qui en possède la suprême direction, d'arriver à dominer le commerce entier du pays? Mais pourra alors mettre des bornes à son pouvoir? Nous savons bien que le bill met quelques apparentes restrictions à l'intervention de l'exécutif dans les affaires; mais que valent elles? Le bureau de commissaires qui aura la direction de ces affaires doit être établi à Washington, à l'ombre même de la Maison Blanche. Des cinq membres qui composent la direction, le secrétaire de la trésorerie et le trésorier entièrement à la disposition du président, peuvent être sans cause et sur le champ renvoyés par lui, les trois autres sont aussi désignés par le président, et ne doivent être destitués que pour un motif grave. Les officiers chargés des agences dans les différens Etats de l'Union, sont nommés par le secrétaire de la Trésorerie qui les place à son gré. Une chaîne non interrompue relie donc au Président les officiers inférieurs: ceux-ci en effet dépendent entièrement des membres de la direction de Washington qui sont eux-mêmes dans la main du magistrat suprême. Si ce n'est pas là une banque gouvernementale donnant au Président une influence illimitée sur les affaires du pays, nous ne connaissons pas d'institution financière qui doive mériter ce nom. L'exécutif peut à son gré produire l'abondance ou la rareté sur le marché monétaire! Et qu'il lui plaise par exemple d'adopter le principe de récompenser ses amis—principe que M. Tyler parait assez disposé à suivre—et de punir ses ennemis à l'aide de sa puissance financière, les agens de l'Echiquier deviendront autant d'exécuteurs de ses volontés! Ce sont là des conséquences presque nécessaires; and ne saurait le nier. Certes, pour que le cabinet ait [illegible] un bill qui peut engendrer tant de maux et qui s'appuie sur des principes aussi dangereux, il faut qu'il ait bien compté sur le découragement que le malheur peut avoir jeté dans l'esprit du peuple. Sous le spécieux prétexte de créer une circulation nationale, on cherche à confisquer les libertés nationales. Mais le peuple ne se laissera pas prendre au grossier appât qu'on lui offre; il fera bonne et prompte justice de la machiavélique production de l'abstraction [illegible] qui prétende [illegible] aux destinées de notre pays.

QUELQUES MOTS SUR LES BANQUES.

Un de nos abonnés de la campagne nous adresse les observations suivantes relativement à la question financière qui s'agite en ce moment. Nous les accueillons sans hésiter comme toutes celles qui nous sont adressées sur ce sujet. Seulement nous croyons devoir faire remarquer que notre correspondant a commis une erreur en ce qui concerne l'approbation qu'il prétend que nous avons donnée aux recommandations du gouverneur. En examinant le message nous ajournâmes l'examen de la question vû son importance, tout en reconnaissant que cette partie du message était remarquablement bien motivée.

"J'ai lu avec quelque surprise votre approbation des recommandations du Gouverneur au sujet des banques. Certes la suspension des paiemens en espèces est une calamité publique, mais elle l'est plutôt comme résultat que comme cause, et ce n'est pas au moment où sept millions d'espèces viennent de filer vers l'Angleterre, où les denrées sont au plus bas, et où la Banque d'Angleterre elle-même est menacée d'une suspension qu'il serait prudent d'exposer nos banques par une reprise prématurée. Le gouverneur nous dit que le désordre des affaires et la dépréciation de toutes les valeurs aliénables ne sont pas les seuls maux qui en découlent. Ici il me semble encore que l'effet est pris pour la cause et que la dépréciation doit être augmentée par la reprise: ainsi du moins pense le monde financier.

"Le gouverneur voudrait que les banques payassent leurs dettes, c'est l'expression généralement employée; mais entr'elles et le public, quel est le débiteur? En circulation et dépôts elles doivent $9,734,100 et leurs escomptes et prêts se montent à près de $35,000,000; qu'on leur rende d'abord leurs billets et les espèces leur arriveront ensuite; là, gît la difficulté, les forcer à payer, c'est écraser le public et alors vraiment les propriétés tomberaient à rien.

"Sans doute il est juste d'exiger le paiement des dettes; mais il n'est pas toujours prudent de faire payer la loi. La première de toutes les lois est d'ailleurs le salut de la communauté; c'est au bout du compte la fin de toutes les lois, et dans ce moment-ci la dette commune envers les Banques ne peut encore être éteinte, la plaie a été trop profonde et les moyens de se récupérer trop réduits depuis 1837, pour penser à une résomption solide et durable, sans détruire nombre de fortunes chancelantes, mais qui peuvent encore se relever avec du temps et de l'énergie.

"Puisque le public n'a pas perdu confiance aux Banques, puisque leur crédit se soutient, pourquoi vouloir apporter un remède là où il n'y a pas de mal pressant. Le remède ne serait-il pas pire que le mal?

"M. Roman s'appuie sur l'exemple de Boston et de New-York; mais ce que ces deux villes ont fait la Nouvelle-Orléans *ne peut pas le faire*." On ignore sans doute que New-York ne paie en espèces qu'en apparence; cette ville d'ailleurs importait pour toute l'Union est créancière de tous les Etats et la circulation y consiste presqu'entièrement en billets étrangers, de sorte qu'à peine peut-on s'y saisir d'un billet de ses propres Banques. La Nouvelle-Orléans au contraire fournit, comme l'annonce le Gouverneur lui-même, une grande partie de la circulation des Etats voisins." C'est l'inverse de la ville de New-York. Il me semble donc logique d'en conclure que l'effet doit aussi être inverse. Retirez cette circulation, aurez-vous comme à New-York des billets étrangers à la place? Accepterez-vous la circulation de l'Alabama, de l'Arkansas &c.? ou bien compterez-vous voir entrer avec vos quelques *trois millions* d'espèces un prêt d'une dette étrangère énorme tandis que les espèces s'écoulent vers l'Europe, pendant que les produits sont au plus bas et avant que la vente de ces produits ait fait de nouveau pencher la balance commerciale vers la Louisiane? Heureux que le crédit de nos Banques se soutienne, tenez-vous en là et fiez-vous en au jugement et à l'expérience des présidens des Banques.

* * *

Affaire De Putron.—L'affaire De Putron s'est ouverte hier à la Cour de District des Etats-Unis, présidée par le juge McCaleb. De Putron, est accusé de piraterie pour avoir effectué sous commission qu'il était citoyen des Etats-Unis. L'avocat du District a soumis à l'examen de la cour l'affidavit, laissé à la douane, et signé D. L'affidavit a été déclaré nul pour défaut de forme: il n'est signé que de l'initiale D, au lieu de l'être en plein, par l'officier qui a administré le serment. La cour a permis cependant à M. Desforges de témoigner, se réservant le droit de décider de la validité ou de l'efficacité du serment par lui administré. M. Peyton a voulu donner lecture d'un mémoire du prisonnier, écrit de sa propre main; la cour s'y est opposée, à juste titre, en prétextant le défaut de signature.

Lecture a été faite d'une lettre du prisonnier, publiée il y a quelque temps dans le *Picayune*, et qui tendrait plutôt à prouver la culpabilité de De Putron quant à l'acte de piraterie qu'à celui de parjure.

La cour s'est opposée à ce qu'on en donnât lecture de plusieurs lettres écrites d'Angleterre, et qui prouveraient que De Putron n'est pas citoyen des Etats-Unis, se fondant en cela sur l'absence des petites solennités d'ordinaire, en fait subir un contre-examen.

Le témoignage du capitaine Taylor a été très long, mais n'a rien ajouté aux faits déjà connus. Les débats seront continués aujourd'hui.

Afin de donner une idée de la dépréciation qui existe maintenant sur la propriété, nous avons pris note des adjudications faites hier, par J. A. Beard, des lots de terre suivans:

Six terrains dans l'îlot borné par les rues Poëts[illegible], de la Course, St. Jean Baptiste et Orangers, pour la somme de $4816.

Sept terrains dans l'îlot borné par les rues Prytanie, Melpomène, Coliseo et la promenade Prytanée, pour $4690.

Seize terrains dans l'îlot borné par les rues Nayades et Melpomène, Prytanée et Terpsichore, pour $11,595.

Les conditions étaient: un dixième à 90 jours, et le reste à 1, 2 et 3 ans.

Le morceau de terre à l'encoignure des rues Magasins et Lafayette, qui s'étend jusqu'à la rue Foucher et qui est divisé en quatre terrains propres à y construire, s'est vendu $14,000 au pied du comptant.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.
CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Jeudi, 13 janvier 1842.

M. Sweazy réclame l'attention de la chambre au sujet de ses résolutions sur nos affaires étrangères, et en demande l'adoption.

M. Conrad de B. R. propose de les renvoyer à un comité spécial.

M. C. M. Conrad déclare qu'il est parfaitement d'accord avec M. Sweazy quant aux sentimens que contiennent les résolutions; la forme seule ne lui plaît pas. Il désirerait que les sentimens fussent formulés de telle façon que les résolutions pussent rallier un vote unanime. En conséquence il voudrait qu'elles fussent référées à un comité spécial.

La question étant mise aux voix, les résolutions sont renvoyées à un comité spécial par un vote de 26 oui, contre 13 non.

L'orateur nomme MM. Sweazy, Conrad de la Nouvelle-Orléans, et Wadsworth du comité.

Sur motion de M. Hardesty, la Chambre reconsidère le bill pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation de la Cour Suprême et à l'établissement de Cours inférieures; et adopte une section additionnelle relative à la mise en opération de l'acte dans les paroisses d'Est et Ouest Féliciana. Le bill est finalement adopté.

M. Conrad de Baton Rouge, soumet à l'attention de la Chambre, une pétition d'Edward J. Phipps, demandant à la législature de lui fournir les moyens d'exécuter un modèle d'une nouvelle sorte de char pour les chemins de fer inventé par lui.

Le mémoire est référé au comité sur les améliorations intérieures.

M. Boudousquié, du comité de l'agriculture et des manufactures, présente un rapport relatif à la découverte de D. Warburg au sujet de la quadrature du cercle, et demande qu'il lui soit permis de ne plus posséder à l'examen du problème.

Sur motion, la Chambre adopte la résolution provenant du Sénat et fixant à demain l'élection du Trésorier d'Etat.

Ordre du Jour.

Le Chambre s'occupe encore du bill sur les banques. Le substitut à la 4me section proposé hier par M. Canon et adopté par la Chambre, est, sur motion, repris en considération. Le substitut est déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre, par un vote de 23 oui contre 18 non.

M. Baylies propose d'insérer une section additionnelle, sous le titre de section 3.

M. Thibodeaux, de Terrebonne, propose un substitut exigeant que la circulation des banques n'excède pas $5,000,000 après le 1er janvier 1843, et que cette circulation soit représentée par au moins un tiers d'espèces.

M. Canon propose d'amender la section en substituant $7,000,000 à $5,000,000.

M. Conrad de la N. O., est d'accord avec M. Thibodeaux quant à la théorie, mais il ne croit pas que cette théorie puisse recevoir d'application.

La discussion s'engage entre MM. Morse, Baylies, Thibodeaux, de Terrebonne, et Hunt, et se termine par la demande du dépôt sur le bureau de la proposition de M. Thibodeaux.

M. Ellis propose divers amendemens à la section, lesquels sont adoptés.

M. Winchester propose un substitut à la section, enjoignant aux banques d'avoir toujours dans leurs caveaux des espèces représentant la valeur d'un tiers de leur circulation. Le substitut est adopté avec un amendement de M. Conrad, de la Nouvelle-Orléans.

La 5me section est adoptée avec un proviso de M. Hunt et un amendement de M. Canon. Après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Canon, Conrad, Morse et Hunt,

Sur motion la Chambre s'ajourne.

INTERIEUR.
(*Correspondance particulière de l'Abeille.*)

Washington, 4 janvier 1842.

Sénat.—Le Sénat s'est occupé d'abord comme à l'ordinaire, des mémoires et pétitions. Il s'est élevé quelque discussion au sujet de certaines pensions que les comités chargés de l'examen des droits de ceux qui y prétendent, recommandent d'accorder. Ces pensions, il paraît, ont déjà été refusées. Les bills qui y rapport ont été déposés provisoirement sur le bureau.

Il a été fait une motion pour envoyer la lettre du secrétaire du trésor et le bill concernant le projet d'Echiquier à un comité spécial. M. Bates ayant obtenu la parole s'est déclaré en faveur de la motion: il désirerait que les membres se dépouillassent de tout sentiment hostile et agissent vis-à-vis du projet en question avec toute l'impartialité et tout le désintéressement que commande une mesure d'une telle importance, et M. Bates a succédé M. Barrow qui s'est prononcé nettement contre le projet d'Echiquier, et a tâché d'en faire ressortir toutes les inconséquences relativement aux raisons alléguées dans les deux manifestes présidentiels de la session extraordinaire. Il déclarait que les whigs se séparassent une bonne fois de M. Tyler, et se ralliassent à leur ancien projet de Banque Nationale.

Peu après le Sénat s'est ajourné.

Chambre des Représentans.—M. Hunt a tâché vainement d'introduire une résolution à l'effet d'amender la Constitution de manière que l'exécutif ne pût occuper le fauteuil présidentiel pendant plus de quatre ans.

On s'est occupé ensuite de la motion de M. Adams demandant qu'un comité spécial soit nommé à l'effet de prendre en considération le rejet de la 21ème règle.

M. Merryweather, a proposé un amendement que M. Adams a combattu.

Sur motion de M. Wise, la résolution de M. Adams et l'amendement de M. Merryweather sont déposés sur le bureau.

M. Arnold propose de reconsidérer le vote par lequel l'amendement de M. Atherton, qui renvoit la question du tarif au comité sur les voies et moyens, a été rejeté.

La Chambre s'est ajournée.

Sinistres.—Les steamers George Coffee et Nordin Pope ont frappé dernièrement sur un fond de pierre dans la rivière du Tennessee et ont immédiatement coulé bas. Cargaison entièrement perdue. L'équipage et les passagers ont eu heureusement le temps de se sauver.

Naufrage.—Le correspondant du N. Y. *Commercial Advertiser*, écrit de Nassau à ce journal, en date du 11 décembre;

"La goëlette *Charlotte Laserre* avait mis à la voile de Charleston, le 12 octobre, pour Baracoa, avec un chargement complet de planches, de graisse, etc. Le 17 novembre un bateau de sauvetage découvrit une goëlette échouée non loin de Carter's key, Abaco; c'était la *Charlotte Laserre*: il n'y avait personne à bord. Les sauveteurs n'ont pu retirer de la goëlette que peu d'objets et quelques papiers."

—John M. Biddle, l'un des directeurs poursuivis en justice par les actionnaires de la banque des Etats-Unis, vient de faire un affidavit par lequel il déclare que les billets qui ont déterminé ses accusateurs à le poursuivre pardevant les tribunaux, étaient des billets falsifiés. Le montant de ces billets s'élève, dit-on, à plus de $380,000.

—Le président a reconnu Charles James Hunt, vice-consul de Suède et de Norwège pour les Etats de Massachusetts, du New Hampshire, et du Maine devant résider à Boston. Il a encore reconnu J. J. Syz, consul de la confédération Suisse pour les Etats de Pensylvanie, de New-Jersey et de Delaware, devant résider à Philadelphie.

—Le gouvernement vient d'ordonner la mise en accusation de l'ex-payeur, Elbert Herring, prévenu d'avoir détourné à son profit $31,650 52 des fonds du gouvernement. Il a été requis de fournir caution pour $30,600. Très bien!

—M. John Vaughan, le respectable secrétaire de la société philosophique américaine, est mort, il y a peu de jours, à Philadelphie, dans sa quatre-vingt-dixième année. Il avait été intimement lié avec la plupart des grands hommes de la révolution, tels que Washington, Jefferson, Franklin, etc. M. Vaughan jouissait d'une juste réputation de probité, de bienveillance, et de hautes capacités jointes à des mœurs douces et distinguées.

L'affaire de Colt, accusé du meurtre du malheureux Adams, a été ajournée à *trois semaines*.

Arrivée du Dolphin.—Nous voyons par les journaux de New York, que le brick de guerre américain le *Dolphin*, est arrivé dans ce port, le 31 décembre au matin, portant des nouvelles de Carthagène jusqu'au 30 novembre. Il avait à son bord deux *prisonniers*, accusés de piraterie et de vol.

Ohio.—L'Ohio baissait rapidement le 5 courant, vis-à-vis de Cincinnati.

Coton.—Le nombre des balles de coton du Texas, reçues à Natchitoches, jusqu'au 31 décembre a été de 1,469.

Charleston.—Les incendiaires sont à l'œuvre dans cette ville. Le feu est mis souvent en diverses places à la fois, et il ne faut rien moins que le zèle et le dévouement des compagnies de pompiers, pour prévenir les plus grands désastres.

Maritime.—La frégate *United States*, commandée par le Commodore Thomas Ap Catesby Jones, a mis à la voile de Norfolk, le 31 du mois dernier, pour les côtes du Pacifique.

La Chambre des Représentans de l'Indiana vient de passer une loi pour abolir l'emprisonnement à cause de dettes.

Richmond.—A partir du 1er janvier jusqu'au 30 septembre 1841, les frais occasionnés par le dernier recensement se sont élevés à $906,000.

Longévité.—Isaac Lart, citoyen de la petite ville de Prekskill, dans l'Etat de New York, y est mort le jour de Noël dernier, dans sa centième année.

EXTERIEUR.

Buenos Ayres.—Des journaux de Buenos Ayres du 23 octobre, ont été reçus dernièrement à Boston. Les seules nouvelles qu'ils contiennent sont peu importantes que ces feuilles renferment, sont contenues en abrégé dans la lettre suivante:

Buenos-Ayres, 22 octobre 1841.

"Le général Acha, à la tête de 300 hommes d'infanterie, a été attaqué et défait le 20 août dernier, près de la ville de San Juan, par Benavides, commandant 600 hommes. Acha lui même a été fait prisonnier, et a été immédiatement exécuté. San Juan par cette victoire, est tombé entre les mains des fédéralistes.

"Le 19 du mois dernier, le général Oribe, à la tête de 2200 hommes, a obtenu une victoire complète sur le général Lavalle, commandant une armée d'environ 1800 hommes, à Monte Grandé, province de Tucuman. Lavalle a perdu dans ce combat toute son infanterie, son artillerie, et une grande quantité de munitions de guerre.

"Le général Pacheco, fédéraliste, a défait, avec 3000 hommes de troupes, à Rodeo del Medio, le général La Madrid. Le combat a duré trois heures.

"Le général Echague s'est mis en marche pour aller attaquer l'armée du général Paz, les troupes les plus valeureuses et les mieux disciplinées que possèdent les fédéralistes."

Extrait de la correspondance du mois du *Courrier des Etats-Unis*:

"Marie Capelle, cette célébrité des Cours d'Assises, dont le dernier pourvoi a été rejeté et qui a eu, avec lui, son dernier écho dans le monde judiciaire, est arrivée à la prison de Montpellier, désignée pour sa résidence. Un de mes amis de cette ville me donne sur la prisonnière les détails qui suivent:

"En entrant dans la maison centrale, la condamnée a dû se séparer de Clémentine Servat, sa femme de chambre, qui ne l'avait pas quittée jusque-là. Cette séparation a vivement affecté Marie Capelle. Elle a été reçue dans la prison par le directeur, M. Chappus, et est de suite devenue l'objet des soins des sœurs de Saint-Joseph, auxquelles est confiée depuis peu la surveillance intérieure de la maison. Marie Capelle, traitée jusqu'ici comme malade, et qui paraît souffrir en effet de fréquens accès d'une toux sèche, a été installée provisoirement dans une cellule particulière. Cette cellule, de trois à quatre mètres carrés d'étendue, se compose d'une couchette en fer, d'une petite table et de deux chaises. Marie Capelle n'a pas quitté le lit pendant les premiers jours de son arrivée, elle porte sur la tête une espèce de toque ou béret en velours. Ses cheveux noirs sont coquettement lissés sur son front. Son manteau recouvre son lit. Une des sœurs de Saint-Joseph est constamment restée auprès d'elle depuis son entrée dans la maison.

"Les visites de l'extérieur sont complètement prohibées: des ordres sévères paraissent avoir été transmis à cet égard par le ministre. Une seule personne de cette ville, parente de Marie Cappelle, a été admise à la voir lors de son arrivée.

"Nous ignorons encore si, lorsque son état de santé le permettra, Marie Cappelle sera revêtue du costume des détenues, et sera employée aux travaux ordinaires de la maison. Ce costume se compose d'une robe grossière de couleur bleue et d'un bonnet blanc à pli de tête. Les travaux, qui ont lieu en commun et en silence, consistent dans la fabrication de mouchoirs, de bas, de gants en filoche et dans la filature du coton et de la soie."

☞ On trouvera des séances officielles de la Législature à la 4me page.

OFFICIEL.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.
Première Session—Seizième Législature.
CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Jeudi, 6 janvier 1842.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement,

M. Poydras, au nom du comité d'enrolement a rapporté comme dûment enrôlé le bill intitulé "Acte pour fixer les limites des paroisses Plaquemines et St. Bernard."

L'Orateur a signé ledit bill et le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du Sénat.

M. Friend, au nom du comité auquel avait été référé le bill intitulé 'acte pour transporter le siège de la justice de la Paroisse de Claiborne, d'Overton à Minden et pour d'autres objets' a rapporté le même bill sans amendement, lequel a été pris en considération en vertu par section à sa seconde lecture.

Les diverses sections ayant été adoptées, sur motion, la Chambre s'est dispensée de ses règles et le dit bill a été lu une 3me. fois et adopté.

Sur motion, ordonné que ledit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

M. Bickham a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé 'acte pour amender l'acte pour incorporer l'académie de la ville de Franklin, et pour d'autres objets.'

Un message est venu du Sénat par M. Davis son secrétaire, demandant le concours de la Chambre à une résolution nommant un comité réuni pour visiter les diverses institutions de charité de cette ville et du voisinage.

MM. Sparrow et Hoa sont nommés membres dudit comité de la part du Sénat.

Ladite résolution a été lue une première fois.

Sur motion, la Chambre s'est dispensée de ses règles et a procédé à la 2me lecture de ladite résolution qui a été adoptée.

L'Orateur a nommé MM. Ratliff, Rogers et Creighton, membres dudit comité de la part de la Chambre.

Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

M. Ratliff, au nom du comité des propositions et griefs auquel avait été référée la pétition de Wm. R. Willis a fait le rapport suivant:

Le comité auquel a été référé le mémoire de William R. Willis, résidant de cet Etat, qui servit dans le 44ème. régiment des Etats Unis en qualité de lieutenant et fut blessé dangereusement dans la nuit du 23 décembre 1814. Pendant la durée de cette campagne mémorable il fut constamment exposé et par suite des services qu'il rendit à son pays, il est impotent et presqu'aveugle, de manière qu'il lui est entièrement impossible par une occupation quelconque de subvenir à son existence.

Votre comité sait bien que la situation précaire des finances de l'Etat, exige la plus rigide économie, néanmoins il est d'opinion qu'une magnificence ne saurait être mieux appliquée qu'à la protection et au soulagement de vieux soldat dont les blessures, les souffrances, et la décrépitude rappelle à notre souvenir, la noble défense faite contre le pillage et le viol de la Nlle.-Orléans, pendant la mémorable nuit du 23 décembre 1814 et la glorieuse journée du 8 janvier 1815.

En conséquence votre comité vous présente le bill suivant, intitulé:

'Acte pour venir au secours de Wm. R. Willis.'

Le dit bill ayant subi sa 1ère lecture.

Sur motion la Chambre s'est dispensée de ses règles et il a été lu une 2de. fois.

Sur motion la Chambre s'est formée en comité général pour la considération du susdit bill, M. Wadworth a été appelé au fauteuil. Après quelques instans, le comité général s'est levé, et M. Wadworth a rapporté que le dit comité s'était occupé du susdit bill et l'avait adopté.

Sur motion ordonné que le dit rapport soit adopté.

La Chambre s'étant de nouveau dispensée de ses règles, le dit bill a subi sa 3ème. lecture et a été adopté.

Sur motion ordonné qu'il passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

M. Foley a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé: 'Actes pour fixer les limites et désigner les lignes limitrophes de la paroisse Assomption et pour d'autres objets.'

Sur motion la Chambre a procédé à la 2de. lecture du bill intitulé: Acte concernant la nomination des étrangers aux emplois publics; et relatif au mode d'établir la preuve de leurs droits de citoyens.'

Pendant la discussion du susdit bill, l'heure fixée pour procéder à l'ordre du jour étant arrivée, la Chambre s'est occupée du bill intitulé "Acte pour amener à une reprise des paiemens en espèces les banques de cet Etat, et pour pourvoir à la liquidation de celles des Banques qui remettront leurs chartes ou qui y ont forfait."

M. Hunt a fait la motion d'amender la première section de manière à fixer la reprise des paiemens en espèces, au 1er lundi du mois de février 1843, au lieu du 1er lundi du mois d'août prochain.

M. Morse a fait la motion de déposer indéfiniment sur le bureau ledit amendement.

Sur la question d'adoption de ladite motion l'appel nominal a été demandé, et il a paru que MM. Auberf, Brosle, Baylies, Breed, Bickham, Canon, Conrad de Baton-Rouge, Carter, Creighton, Conrad d'Orléans, Dugué, Ducros, Deblanc, Folse, Friend, Farmer, Harbour, Hardesty, Lanaux, Martin, Morse, Poydras, Ratliff, Rogers, Sweazy, Spencer, Thibodeaux de Terrebonne, Taylor, Tanner, Wadsworth et Winchester avaient voté dans l'affirmative—31 oui.

Et que MM. Bedford, Clark, Edwards, Foley, Hunt, Philips, Thomas, Thibodeaux de St. Jacques, Voorhies et Wells avaient voté dans la négative—10 non.

En conséquence ladite motion a été rejetée.

M. Ducros a fait la motion d'amender ladite section en fixant l'époque de la reprise des paiemens en espèces au 1er novembre prochain.

Pendant la discussion M. Morse a demandé la question préalable;

L'orateur ayant posé la question suivante "La question préalable sera-t-elle demandée?" et l'appel nominal ayant été fait, il a paru que MM. Brosle, Baylies, Bickham, Canon, Creighton, Conrad d'Orléans, Deblanc, Farmer, Harbour, Hardesty, Martin, Morse, Poydras, Ratliff, Rogers, Sweazy, Spencer, Tanner et Wadsworth avaient voté dans l'affirmative—19 oui.

Et que MM. Bedford, Clark, Conrad de Baton-Rouge, Carter, Dugué, Ducros, Edwards, Folse, Friend, Hunt, Lanaux, Philips, Thomas, Thibodeaux de Terrebonne, Taylor, Voorhies, Wells et Winchester avaient voté dans la négative—18 non.

L'Orateur ayant voté dans la négative—la question préalable a été rejetée.

Sur motion, ordonné que M. Bedford soit dispensé de servir comme membre du comité chargé de l'examen des comptes du Trésorier, à cause de la maladie d'un des membres de sa famille.

Sur motion, la Chambre s'est ajournée à demain 10 heures A. M.

L E Chancelier gérant le Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, s'empresse de faire part au public et principalement à ses compatriotes établis dans cette ville, que plusieurs des naufragés français de l'Océana, passagers d'entrepont, viennent d'arriver ici dans le plus complet dénuement. Ils sont tous gens de travail, et il se trouve parmi eux, des boulangers, des agriculteurs, des ébénistes, des relieurs, des charrons, des tonneliers et des journaliers. Il les sont recommande à la bienveillance du public, tant pour leur trouver des emplois que pour venir à leurs premiers besoins par quelque légère contribution.

S'adresser à la Chancellerie, rue des Ursulines No. 86, de 10 à 12 heures du matin jusqu'à 3 heures.

12 janv—3

C ONSERVES alimentaires de Rodel—400 boîtes sardines de l'huile, 400 de petits pois au beurre, à vendre par FRED. BONIS,
11jan 96, Vieille Levée, entre Bienville et Douane

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Viola, Sprague, Boston, Alexander & Hynson
Jacob-Fennell, Hasty, Boston, &a J P Whitney
Chester, Vendyke, Philadelphie, Mols Ellerts
Sharon, Purrington, Liverpool, &a J P Whitney
Mount Vernon, McManus, Boston

Barque Ludwig, Lorenzo, New York, &a J P Whitney
Antoine, Mitchell, New York, J B Bailey
Maria de la Paz, Peter, Havane, Curcilla

ARRIVES.

Bateau de remorque Shark, Jeulding, des Balises avec les navires Chaos et Washington.
Bateau de remorque Mohican, Hérow, des Passes, avec la barque Levant
Bateau de remorque Post Boys Kinney, des Passes, avec le navire Chs. Napier
Bateau de remorque Swan, Lingbert, des Passes, avec la barque Barrington.
Bateau de remorque Lion, Pendger, des Passes, avec navire John Bolton et le brick Virginia

Navire John Bolton, Toole, de Liverpool
Navire Washington, Benson, de Lébères
Navire Sir Charles Napier, Hill, de Liverpool
Navire Chaos, Pratt, de Liverpool
Barque Levant, Hall, des Iles Turques.
Barque Barrington, Burton, de Boston.
Brick Virginia, Ryder, des Barbades
Steamer Clipper, Roby, Bayou Sarah
Louis, Clark, Bayou Sarah
Cumberland, Phillips, Nashville
Maid of Kentucky, Lillard, Wm. Lending.
Patrick Henry, Shaw, de St. Louis
Ambassador, Brenham, Vicksburg
Gen. Harrison, Gatchell, Lafourche
Great Western, Russell, Louisville
Monroe, Claiborne, Rivière Rouge.

DERNIERES DATES.

New York	jan 1		Londres	déc	3
Boston	déc 31		Liverpool	déc	4
Philadelphie	jan 1		Paris	déc	2
Washington	jan 4		Havre	déc	2
Baltimore	jan 2		Bordeaux	nov	24
Charleston	jan 6		Madrid	nov	17
Vera Cruz	déc 10		Cadix	nov	18
Tampico	déc 10		Havane	déc	29
Mexico	nov 1		Hondu...		

☞ Nous sommes priés d'appeler l'attention des personnes en famille, à la grande vente de porcelaine, glaces, coutellerie, plaqués et argenterie, bronze et autres articles de choix, d'importation directe, qui aura lieu aujourd'hui [illegible]

P. M. [illegible]

☞ AVIS. Le steamer CAROLINE SUTTON partira pour Mobile ce matin, rendu à ce courant après l'arrivée des chars de 11 heures, pour [illegible]

14jan — Bureau de la malle des E. U. 25, rue du Camp.

☞ La barque BANHAW, capitaine Héroux, de Boston, commencera son déchargement aujourd'hui au poteau no. 16, 2me. municipalité. Les consignataires sont autorisés à retirer leur permis et à venir recevoir leur marchandise.
MARROD & DARLING,
14 jan 60, Commune

PAMPHLET. Correspondance entre Mme. Hezy Dujarday et M. Portier, évêque de la Mobile, accompagnée de pièces justificatives.

Cette brochure se vend chez les principaux Libraires de la Nouvelle Orléans. 14 jan 3

$100 DE RECOMPENSE.

MADAME veuve BONNIVAL, encoignure Ste. Anne et Derbigny, prévient le public qu'on lui a volé dans la soirée de dimanche dernier, une caisse argenterie contenant couverts d'argent et marqués B et H, douze cuillères, ainsi qu'une quantité de bijoux et pierreries de mille. Elle prie les personnes auxquelles on pourrait vendre ces différens objets, d'en faire arrêter les porteurs.

La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui fera découvrir les voleurs munis de ces objets et 50 à celui qui arrêtera les voleurs. 14 janv 3

DOUVES ACHETEES PAR COMMISSION

LES négocians et capitaines de navires pourront s'adresser au soussigné pour des cargaisons de douves en tierces ou partielles. Sa commission est de cinq pour cent sur le prix d'achat. Il ne présentera ses comptes qu'alors que les douves auront été acceptées et mises à bord.
CHARLES LAFFON,
14 jan 6 Encoignure Nuns et Levée, Lafayette

CAFE de la Havane à vendre par
14 j RICE & HATHWAY, 71 Magasins.

SUCRE de la raffinerie de Boston, courtement en mains à vendre par
14 j RICE & HATHWAY, 71 Magasins.

HUILE de baleine à vendre par
14 j RICE & HATHWAY, 71 Magasins.

CAFE des Java et Rio, ancien et nouveau, à vendre par
14 j N D CHAMBERLIN, 75 Magasins.

AMANDES et noix anglaises—100 barils à vendre par
14 j N D CHAMBERLIN, 75 Magasins.

CAFE de la Havane—400 sacs les quels à vendre par
14 j BLANCO & SIMIDEL, 26 Commune

SUCRE de la Havane—10 caisses blanc à vendre par
14 j BLANCO & SIMIDEL, 26 Commune

TRAITES sur New-York et Boston à vendre par
14 j G H MIESEGAES, 24 Vieille Levée

BARILS vides—75 jeux à vendre par
14 j N D CHAMBERLIN, 75 Magasins

FARINE superfine au lo un grain des meilleurs marques à vendre par
14 j RICE & HATHWAY, 71 Magasins

SUCRE en pains de différentes qualités en magasin à vendre par
RICE & HATHWAY, 71 Magasins.

Agents de la raffinerie de sucre de la Nouvelle Orléans
14 jan

SUCRE de la Havane—[illegible] blanc en magasin à vendre par
14 j RICE & HATHWAY, 71 Magasins

CIGARES de la Havane—En assortiment complet de Regalias, Canones imperiales, Trabucos &c. des meilleures marques, constamment en magasin à vendre par BLANCO & SIMIDEL, 26 Commune

FARINE—140 barils en débarquement du steamer Patrick Henry, du superfine, en magasin et à vendre par
14 jan HAWTHORN & WOODS, 63, rue Gravier.

TOILE, Cordes et Ficelle d'Emballage—300 pièces toile à emballer (Kentucky), 45 pouces de large, 400 rouleaux de corde du Kentucky et du Missouri, 100 paquets ficelle. A vendre par HAWTHORN & DARLING,
14 jan 62, Gravier.

TRAITES sur New York, à vue, à vendre par
14 jan CHS DOANE & Co, 61, Poydras.

HUILE—3800 gallons huile épurée d'automne et d'hiver à vendre par G. BEDFORD & BECK,
14 jan 24, Douane

EAU DE VIE de Cognac—30 demi pipes A. Brignette, à vendre par G. BEDFORD & BECK.
14 jan 24, Douane

PIERRES—1200 pieds 14 pouces, Guilford, 616 do 10 do Curb, 664 do 18 do do, 237 do 20 do do, 175 do 24 do, 18 do 26 do do, 76 do 28 do do, 25 do 30 do do; à bord de la barque Citizen et condamné de quitter le débarcadère à vendre par
N D CHAMBERLIN 75 Magasins

HOTEL DES HABITANTS ET DES ETRANGERS,
Rue de Chartres, 144

CET établissement, si avantageusement connu, est tenu par E. J. R. MAUTY, qui, comme par le passé ne négligerait rien pour continuer à mériter le patronage de leurs amis et du public en général. Le table d'hôte sera servie de tout ce que le marché pourra fournir de meilleur. Les prix sont très modérés:
Pension entière par mois $30
Pension avec logement par mois $45
Déjeuners de 8 heures jusqu'à 10 heures
Dîners de 2 heures jusqu'à 5 heures
Souper de 7 heures jusqu'à 8.

LE Doct. HENRY BANCE, de la Faculté de Paris, a l'honneur d'offrir ses services au public. Demeure, encoignure Ste. Anne et Royale, maison de M. Lalache, pharmacien, en face. 13 jan 7

MADAME AVRIL a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages un très bel assortiment de chapeaux, ainsi qu'un dépôt de tout ce qui concerne la modiste. Les chapeaux de dames et de paille à des prix très modérés. Elle fera l'ouverture de ses marchandises lundi prochain 17 courant, rue Chartres, No. 9, pas l'encoignure Royale.
13 janv 2

UNE Demoiselle Française désire trouver à emploi par comme institutrice, dans une famille ou dans un pensionnat. Cette personne peut donner de bons renseignements. S'adresser au Bureau de l'Abeille.
13 janv 3

ON demande un jeune homme de 14 à 15 ans, parlant anglais et français, pour tenir une boutique à la campagne. De la pratique dans cette profession et de bonnes recommandations, sont absolument nécessaires pour obtenir cet emploi. S'adresser au bureau de la Gazette.
11 janv 7

AVIS AUX AMATEURS DES ARTS

A VENDRE—Un très joli daguerreotype de Lerebour, particulièrement pour le genre portrait, ayant toutes les améliorations qui ont été faites depuis la découverte de cet art merveilleux, un grand nombre de plaques et tout ce qui est nécessaire pour obtenir un beau résultat.

On donnera à la personne qui en fera l'acquisition toutes les instructions nécessaires.

S'adresser chez Mr. J. B. Bosquelet, rue St. Louis près la Levée
13 janv 3

CIGARRES de la Havane de toutes espèces constamment en mains, à vendre par J. M. CABALLERO,
13 janv. 72, Vieille Levée.

CAFE de Rio en débarquement du brick Charlotte, en magasin, à vendre par WM. PREHN,
13 j 56, Douane.

WHISKEY rectifié—50 barils en débarquement du steamer Queen of the West, à vendre par
13 J. B. VALLS, 35, Gravier.

SUCRE blanc de la Havane—10 caisses, à vendre par
13 J. B. VALLS, 35, Gravier.

AMANDES DOUCES et amères, à vendre par
13 j. J. B. VALLS, 35, Gravier.

SUCRE de la Havane—140 caisses sucre blanc de la Havane, 54 do du brun, en débarquement de la goël. Cassius, à vendre par J. ALBERT,
13 jan 31, rue St. Louis

CAFE de Rio Janeiro—Partie de la cargaison du navire Lehigh, en débarquement et à vendre par
13 jan J. ALBERT, 31, St. Louis.

BEURRE de Goshen 50 frequins pour famille, en débarquement et à vendre par
13 jan J. W. STANTON & Co. 38, Poydras.

LANGUES de bœuf fumées en débarquement à vendre par J. W. STANTON & Co.
13 jan 38, rue Poydras.

PORC—200 barils de toutes les descriptions, à vendre par
13 jan STETSON & AVERY

TOILE et Corde d'emballage du Kentucky, de l'Inde et d'Allemagne, à vendre par
13 jan STETSON & AVERY.

MARCHANDISES du pays—Toile de Lowell, Lawrence & Appleton 3/4, 7/8 et 4/4, à vendre par
13 jan STETSON & AVERY.

FOULARDS—3 caisses soie et coton, à vendre par
13 jan STETSON & AVERY.

BEAUX fusils—Les soussignés ont dernièrement reçu un grand assortiment de beaux fusils doubles des meilleures manufactures, et garnitures de fusils dans les canons, ainsi qu'une variété de chasse, sacs, plomb, de à poudre, poudrières, cartouchières, capsules anglaises &c. Aussi carabines bien connues de Bartlett à vendre à bas prix par HYDE & GOODRICH, 13, Chartres. 13 j

CAFE—et sacs en débarquement de la goëlette Cassius de la Havane, à vendre par
13 jan G H MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

WHISKEY rectifié—176 barils en magasin, à vendre par
13 jan W C WHITRIDGE, 76, Magasins.

HUILE de Baleine, à vendre par
13 jan W C WHITRIDGE, 76, Magasins.

CLOUS de toutes les dimensions de fer de Suède et de Philadelphie, à vendre par
13 jan W C WHITRIDGE, 76, Magasins.

YOLES—4 yoles construites à New York de 12 à 18 pieds de long, à vendre, s'adresser au capitaine Jackson à bord du navire O'Connee, vis-à-vis le débarcadère de légumes ou à JAMES E. WOODRUFF, 70, Camp.

MEUBLES de New-York consistant en comptoirs, tables, lavabos, bureaux, berceuses etc. etc. en magasin, à vendre par JAMES E. WOODRUFF,
13 jan 70, Camp.

VACHE A VENDRE.

Une très belle vache française importée par le Gouverneur Davis du Havre, s'adresser à bord, vis-à-vis l'Hôtel de la Monnaie,
13 j

BESANÇON, horloger, graveur et mécanicien, élève de Breguet, fait et répare avec la même perfection qu'à Genève son pays, toutes espèces de montres, telles que Lépine, répétitions, chronomètres, &c., fait tous les échappemens et garantit son ouvrage à des prix très modérés. On peut se faire une clientèle. Rue Royale, No. 106.
7 jan—1m

AVIS.

DETENU à la geole de St. Jean-Baptiste, le nègre nommé PETER, disant appartenir à M. Shesnett, négociant rue de Chartres, Nlle. Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.
St. Jean-Baptiste, 3 janvier 1842
11 j A. LUMINAIS, shérif.

BARILS à mélasse—600 barils en chêne à vendre par
7 janv TUFTS & HOBART, 20, Douane

VENTES DE SHERIF.

F. J. Bired vs. Jos. François Girod

COUR DE PAROISSE: No. 14027—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi le 15 janvier 1842, à midi, Tous les droits, titres, intérêt, &c. du défendeur Jean François Girod dans la succession de [illegible] Conditions, comptant.
P. ALLAIN,
14 jan—9ju Shérif de la paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE—No 3800—Wiggin & Davenport vs. P. W. Kerlley et al.—No. 4451—Lewis A. La [illegible] vs. le même—No. 4457—Lyon & al vs. le même. En vertu de trois ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, seront vendus au cal. de la Bourse de la Cité rue Saint Louis, jeudi le 27 janvier courant, à midi. Tous les droits, titres et intérêts du défendeur P. W. Kerlley au steamer Belle of Mississippi, etc. [illegible]
Conditions comptant. L. A. DUCROS,
14 jan—21 jan Shérif de la Cour de Commerce.

PAR LE MARSHALL.

Flowerpot Finlay, contre P. Summers.
W. C. Reque, contre le même

EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'honorable Ths. J. Cooley, Ecr. juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 24 janvier 1842, à midi, à la Bourse de la Cité rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale. Un terrain situé dans la rue St. Joseph, entre ceux des Magasins et Foucher, désigné par le no. 91, mesurant 30 pieds de face à la rue [illegible], sur 74 pieds de profondeur, saisi pour satisfaire les jugemens rendus dans cette affaire.
Conditions: comptant
14 jan CHS. CLAIBORNE, marshal.

J. B. Blache, contre L. E. Miller

EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'hon. O. P. Jackson, juge associé de la Cour de Cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente publique le 26 de janvier 1842, à la Bourse de la Cité, à l'encoignure des rues Girod et Baronne: Le contenu d'un magasin de comestibles, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant
14 jan CHS. CLAIBORNE, marshal.

Jean-Lebeau Bernard contre L. Lambert—No. 4767

EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'hon Th. J. Cooley, juge président de la Cour de Cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente publique, le 18 de janvier 1842, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale: L'esclave nommée Mary, âgée d'environ 30 ans, saisie pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
14 jan CHS CLAIBORNE, marshal.

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Négocians, Nouvelle Orléans, le 13 janvier 1842.

A UNE élection pour neuf directeurs de cette institution qui a eu lieu le 10 du courant, les personnes suivantes ont été nommées directeurs:
M. S. Cucullu
P. Conry Jnr
J. H. Leverich
M. D. Lebreton
H. Avery
J. W. Zacharie
M. Morgan
J. Richardson
J. Lavillebeuvre
J. Kirstal
A. Ledoux
W. Vogel
C. Toledano
L. Bernady
G. Bensin

Et à une assemblée du bureau de la direction, M. M. S. Cucullu a été unanimement réélu président de cette institution
13 janv 2 JOHN PEMBERTON, secrétaire

ASSOCIATION CONSOLIDEE
Nlle Orléans, 12 janvier 1842.

CETTE Banque tire sur Paris et Londres
12 j G MILTENBERGER, caissier.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE,
Nlle Orléans, 11 janvier 1842.

UNE élection pour les actionnaires de six Directeurs pour l'année courante, aura lieu à la maison de Banque, lundi le 7 février prochain, entre les heures A. M. et 2 heures P. M. Par ordre de la Direction.
11jan FRED. FREY, Caissier.

CINQ MILLE PIASTRES DE RECOMPENSE.

LE magasin de Manuel Vidal, situé au No. 119 Vieille Levée, entre les rues de Maine et St-Philippe, ayant été à dessein incendié dans la nuit du 10 décembre, ou le matin du 19, la récompense promise ci-dessus sera payée par la Compagnie d'assurances de l'Océan, à celui ou à ceux qui feront découvrir et condamner la personne ou les personnes coupables de ce crime.
Par ordre de la Direction,
13 j 10 CH. BRIGGS, Secrétaire

CINQUANTE PESOS DE RECOMPENSA

HABIENDO sido voluntariamente quemado la almacen de Manuel Vidal, situado No. 119, Old Levée, entre las calles Maine y San Phillipe, la noche del 18 ó mañana 19 de Diciembre último, sera pagada la dicha recompensa de parte de la Compañía de Seguros por el Ocean a la persona o personas que descubran y ... [illegible]
Por orden de la dirección
13 de Enero. 10 CHS. BRIGGS, secretario

JEUNES NEGRE

A VENDRE un jeune nègre âgé de 14 à 17 ans, cocher, domestique et [illegible]. On le vendra à bon marché pour du comptant. S'adresser immédiatement au No. 170, rue Tchoupitoulas. 12jan

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME DE L'OUEST ET CONTRE L'INCENDIE
Nouvelle-Orléans, le 10 janvier 1842

LES directeurs de cette Compagnie à une assemblée de ce jour ont déclaré un dividende de dix pour cent sur le fonds capital payables aux actionnaires ou à leurs représentants légaux à dater de 26 du courant.
12jan J. MATTHEWS, Président

BŒUF—100 barils de demi do. à l'inspection à vendre par C. SACKETT & Co. 30 Poydras.
12jan

PLUMES D'OIE—75 balles à vendre par
12jan C. C. SACKETT & Co. 30 Poydras

BEURRE. Quelques barils de l'Ouest, à vendre par
12jan C. C. SACKETT & Co 30 Poydras

CAFE—1000 sacs Rio et 250 de la Havane à vendre par JAMES I. BOGERT ou HAWTHORN & WOODS, 63 Gravier.

PLUMES D'OIE—7 balles en débarquement du steamer Tiber, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
12janv 20, Commune

TRAITES sur New York à 70 jours de date, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
12jan 53, rue des Magasins.

TRAITES sur Boston aux jours, à vendre par
12jan WIGGIN & DAVENPORT 53, Magasins.

PAPIER enveloppe—1500 rames de dimensions assorties en magasin, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins

TABAC—100 3/4 caisses et 50 1/2 barriques de miel arrivé en débarquement du [illegible] à vendre par
12 jan WIGGIN & DAVENPORT, 53 Magasins

TRAITES sur Philadelphie à 60 jours de vue, payables à New-York, à vendre par
12 jan J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

CHARBON A 40 PAR BARIL RENDU—3000 barils Charbon anglais à 40 par baril, à vendre par
10 jan W. & R. MURPHY, 132, Vieux-Bassin.

40 ACTIONS de la Banque Consolidée, à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
12 jan 2, rue St. Louis

TOILE CIREE ANGLAISE POUR TAPIS

LE soussigné a maintenant en mains un assortiment complet des meilleures toiles cirées d'Angleterre, de différentes largeurs et d'un genre varié qu'il offre à vendre à bas prix au magasin de tapis de
11 j H. SCHOOMAKER, 37 rue de Chartres.

ABONT du Tennessee, [illegible] en billets de banque de différens chiffres à vendre par J. D. DENEGRE,
11 jan 16, Douane

VINS blancs français—150 caisses Santerne, en débarquement du navire Washington de Bordeaux. Aussi, en magasin, Chateau Lafitte, Sauterne de Lunel en grain et petites bonnes, à vendre par E & F T PRESCOTT,
12 jan 15, Canal

HUILE mousseuse. L'assortiment dernièrement reçu, à vendre par E & F T PRESCOTT,
12 jan 15, Canal

VINS de Porto en demi barriques, convenable pour l'usage des barres, à vendre par E & F T PRESCOTT,
15, Canal

VINS de Porto, Sherry, et Madère en caisses, à vendre par E & F T PRESCOTT, 15 Canal
12 janv

VINS de Bordeaux, Chateau Margaux, article de choix, Chateau Latour, Lueville (aussi en bouteilles) St. Julien Medoc (Haut Brion, Montferrand à vendre par
12 janv E & F T PRESCOTT, 15 Canal

CORDAGE Toile à Emballage—50 pièces, à vendre par
12 jan J VAIRIN & Co.

WHISKEY de Monongahela—100 barils à vendre par
12 jan J. VAIRIN & Co.

MORUE et Harengs—1 tambours et 30 caisses morue 100 caisses harengs, à vendre par
12 jan NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

TOILE d'emballage de l'Inde—20 balles en magasin, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
12 jan 40, Gravier.

SUCRE—47 caisses sucre brut de la Havane, en magasin et à vendre par J ROBERT & Co,
12 jan 3, rue des Magasins.

SALSEPAREILLE—100 balles, à vendre par
12 jan J ROBERT & Co, 3, Magasins.

SUCRE raffiné de Boston—200 caisses en pains; 100 barils do, 30 barils écrasé; 40 do en poudre en débarquement et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
12 jan 40, Gravier

FRUITS de Malaga—300 caisses, à vendre par
12 jan J. ROBERT & Co, 3 Magasins.

SANGSUES—Plusieurs milliers sangsues de premier choix à vendre en gros et en détail, à très bas prix, à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD,
12jan 120, rue Royale.

POIVRE—50 sacs Sumatra en débarquement, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
12 jan 40, Gravier.

MAQUEREAU—50 1/2 barils No. 1; 40 1/4 de No. 1; 40 1/2 do, No. 1, 40 barils No. 3; 61 1/2 de No. 2, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
12 jan 40, Gravier.

TABAC—21 caisses manufacture de la Virginie, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
12 jan 40, Gravier.

BLANC de Baleine—300 caisses marque Richardson, en magasin et à vendre par
12 jan NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

JAMBONS enveloppes—100, et 20 boucauts, qualité supérieure, à vendre par J VAIRIN & Co. 12j

HARICOTS—100 barils rouges, à vendre par
12 jan J VAIRIN & Co,

CAFE de la Havane et de Rio, nouvelle récolte, en magasin et à vendre J ROBERT & Co,
12 jan 3, rue des Magasins.

CIGARES de la Havane, constamment en mains, à vendre par J ROBERT & Co,
12 janv 3, rue des Magasins.

VIN sec de Malaga—100 1/4 barriques, en magasin, à vendre par J ROBERT & Co,
12 jany 3, rue des Magasins.

PORC, Bœuf et Lard, à vendre par
12 j CH. DOANE & Co, 69, Poydras

TOILE et Corde d'Emballage—400 pièces et rouleaux, à vendre par CH. DOANE & Co,
12 jan 69, rue Poydras.

FARINE—100 barils en magasin, à vendre par
12 j CH. DOANE & Co, 69, rue Poydras.

PLOMB de Chasse—200 barils assortis, en 150 saumons Plomb, à vendre par CH. DOANE & Co,
12 jan 69, rue Poydras

TABAC—100 caisses du Missouri, en magasin, à vendre par CH. DOANE & Co,
12 janv 69, rue Poydras.

SAINDOUX—100 barils, 10 barils et 30 1/2 barils, à vendre par CH. DOANE & Co,
12 jan 69, rue Poydras

CLOUS—600 barils de fer de Suède, en magasin et à vendre par
12 j THAYER & CUSHING, 67 Tchoupitoulas.

BEURRE—8 frequins dernièrement reçus à vendre par
12 j THAYER & CUSHING, 67 Tchoupitoulas.

PAPIER à envelopper de toutes les descriptions à vendre par
12 j THAYER & CUSHING, 67 Tchoupitoulas.

CORDAGE de Manille—800 rouleaux de dimensions assorties, dernièrement reçu à vendre par
12 j THAYER & CUSHING, 67 Tchoupitoulas.

BLANC de plomb extra No 1 et No 2 à vendre par
12 j N D CHAMBERLIN, 75 Magasins

WHISKEY—25 barils rectifié, en magasin à vendre par
11 j M A ROBITAILLE, 77 Commune.

HABILLEMENTS FRANÇAIS POUR ENFANTS.

LES soussignés viennent d'ouvrir un bel assortiment d'habillements d'enfants consistant en paletots, de drap de diverses couleurs, doublés en soie ou en Tartan. Pardessus avec pèlerine, doublés en de [illegible] Redingotes, vestes, pantalons, gilets etc., à des prix modérés par V DECAUX & NOEL,
21 d 95, Chartres encoignure Conti

VERRES à vitre dont en toutes les descriptions en débarquement du navire John Minturn à vendre par JARVIS & ANDREWS,
7 janv 20, Commune

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

VENDREDI, 14 JANV. 1842.

Troisième et dernière représentation de M. NAGEL.

LA DOUBLE ECHELLE,
Opéra en 1 acte.

GRANDES VARIATIONS
Composées et exécutées par M. NAGEL.

MAISON EN LOTERIE,
Vaudeville en 1 acte.

LA MANCANZA DELLE CORDE!!

Bouchique Musicale.

En quatre parties, sur quatre, trois, deux et une corde, composée et exécutée par M. NAGEL

LE CABARET DE LUSTUCRU,
Vaudeville en 1 acte.

THEATRE ST. CHARLES.

Vendredi, 14 janvier 1842.

Cinquième Représentation de Mr. & Mme. SEGUIN & M. MANVERS

Les représentations de

LA NORMA,
Grand Opéra, de Bellini.

La Direction, en offrant au public l'opéra ci-dessus de Bellini, autant [illegible] La Norma, des Puritains, etc. etc. [illegible]

THEATRE AMERICAIN.
RUE POYDRAS.

Vendredi, 21 janvier 1842.

Grands exercices équestres par toute la troupe, M. OTTO MOTTY, HERNANDEZ ET LEVI NORTH.

Le spectacle sera terminé par
LE VALET DE SHAN.

SALLE DE BAL DE LA BOURSE ST. LOUIS.

LE public est respectueusement informé que le concert annoncé pour ce soir par MM. Hughes et Mme Franklin, a été renvoyé à samedi soir 15 janvier. Dans cette occasion une personne habile tiendra le piano.

Le Concert commencera à 7 heures 1/2. 14 j

SALLE ST. LOUIS.

AVIS. Les membres du comité d'admission pour les BALS MASQUES de société, sont priés de se réunir ce vendredi, 14 janvier, au bureau de la salle de bal, pour affaires concernant le bal de samedi. 14 janv. 9

BAL PARE ET MASQUE.

Salle de la Louisiane en face de la Bourse St. Louis.

SAMEDI 15 janvier prochain dans la salle ci-dessus aura lieu le premier bal de société et d'invitation à la salle de la Louisiane, Café de Paris. Les souscripteurs sont priés de se pourvoir de billets avant cette époque au Café de Paris. La liste de souscription sera fermée samedi à midi.

☞ L'orchestre sera dirigé par M. KROLL.

Entrée: Passage de la Bourse, par les rues Conti ou St. Louis.
14 janv—9 TIOLLIER

GALLERIE DES BEAUX ARTS.

A l'Arcade de la rue du Camp, vis-à-vis la rue Natchez. Exhibition de Tableaux d'artistes français, américains et anglais.

LE superbe tableau de Balzac, Joan et Lanone par Dubufe, portraits en pieds de M. Paris, par l'honorable Mlle Norton, portraits d'Américains illustres et autres différents sujets par Leslie Cooper, Inman Sully, Marchant, Fowler, Bonegus, Delamotte, Beard et autres éminents artistes anciens et modernes dont le détail des noms serait trop long à donner. Les murs entiers de la salle sont couverts d'objets d'art. Une grande partie de la Gallerie proviennent des tableaux, appartient à différentes personnes de la Nouvelle Orléans qui veulent encourager les arts.

Admission, 50 cents. Le bureau est ouvert de 9 heures A. M. à 10 heures P. M.

Les enfans paieront 1/2 place. 30 j—[illegible]

CIRQUE ET MENAGERIE,
Encoignure des rues Condé et Hôpital.

WARING, RAYMOND & Co.
PROPRIETAIRES.

Ont l'honneur d'annoncer aux Citoyens de la Nouvelle-Orléans que la fameuse Troupe Equestre et leur belle collection d'Animaux viennent d'arriver dans cette ville et qu'elles y séjourneront une semaine seulement.

On remarquera parmi les animaux composant la Ménagerie un énorme ELEPHANT un QUAGGA africain, deux SERPENTS asiatiques, le BOA CONSTRICTOR et l'ANACONDA, LIONS, TIGRES, LEOPARDS, DROMADAIRES, CHAMEAUX, HYENE. Aussi un RHINOCEROS.

La Troupe Equestre est une des plus célèbres du pays. L'ouverture se fera ce soir, 4 janvier 1842.

Une variété d'exercices équestres auront lieu tous les soirs par un nombre d'Acrobates distingués.

MR. LE TORT, Ecuyer Français, paraîtra tous les soirs. Pour les détails voir les affiches du jour.

Avant les exercices équestres on exhibera LES ANIMAUX.

Les portes s'ouvriront à 6 heures et demie, et les exercices équestres commenceront à 7 heures et demie.

Prix d'entrée au Cirque et à la Ménagerie—Loges, 75 cts. Parterre, 37 1/2 cts.

☞ Une bonne police sera en activité pendant les exercices.

☞ La Ménagerie sera ouverte tous les après-midi, de 1 à 4 heures.—Prix d'entrée, 25 cents. 4 jan—[illegible]

SALLE DE BAL WASHINGTON.
Antoine DUBORD, manager.

LE bal aura lieu les Lundis, Mercredis, Vendredis et Samedis de chaque semaine, pendant toute la saison.
29 d 1[illegible]

MEDICAMENTS POUR HABITATION—Les soussignés ont l'honneur de prévenir MM. les habitans et médecins qu'ils ont constamment en mains des médicaments qualité garantis des meilleurs qualités, et qu'ils préparent des arrangements particuliers pour recevoir de frais assortiments de Londres, Paris et New York, et qu'ils seront en toutes circonstances offrir aux habitants et aux médecins des articles de qualité supérieure.
27déc—6m SICKLES & Co, Droguistes, 40 Canal

BUREAU DU CONTROLEUR—SECONDE MUNICIPALITE
Nouvelle-Orléans, le 13 janvier 1842.

DES propositions cachetées portant cette suscription "PROPOSITIONS POUR UN FERRY," seront reçues au bureau du soussigné jusqu'à lundi 24 de courant, pour le privilège d'établir et de maintenir un ferry pendant sept ans à l'extrémité de la rue du Canal, conformément aux dispositions de l'ordonnance suivante, passée par le conseil de cette municipalité en séance du 29 décembre 1841.

Ordonnance autorisant l'établissement d'un Ferry en face du premier district de la Seconde Municipalité.

1o. Il est décrété qu'en vertu du pouvoir dont est investi ce conseil par la 4me section de l'acte du 8 mars 1836, l'établissement d'un ferry à vapeur à l'extrémité de la rue du Canal et par le présent, autorisé, et qu'à cet effet une portion de terre qui n'excédera pas cinquante pieds de face, sera affectée sur la levée pour servir de débarcadère.

2o. Il est de plus décrété, que le privilège d'établir et de maintenir le dit ferry par le service d'un ou plusieurs bateaux à vapeur pendant l'espace de sept ans, sera accordé par le conseil aux conditions ci-après désignées, à la personne ou aux personnes qui offriront les meilleurs avantages pour le dit privilège; qu'il est décrété de plus à la personne ou aux personnes auxquelles ce privilège sera accordé aura la faculté de transférer le dit privilège à tout individu ou corporations qui leur paraîtra convenable et de toute autre manière; il est de plus décrété que le conseil pourra en tout temps requérir une garantie additionnelle s'il le juge convenable.

3o. Il est de plus ordonné que la rétribution due à la municipalité pour l'obtention de ce privilège sera payable par trimestre et que le montant de la sécurité demandée, sera égal aux paiements de trois années.

4o. Il est de plus ordonné que les conditions de l'ordonnance pour l'obtention de ce privilège sont comme suit:

1. Le paiement exact entre la municipalité.

2. Que un ou plusieurs bateaux à vapeur seront prêts en tout temps depuis le lever du soleil jusqu'à 9 heures P. M. et qu'ils traverseront la rivière au moins deux fois par heure depuis le lieu désigné comme débarcadère jusques vis-à-vis de l'autre bord du fleuve.

3. Que chaque bateau à vapeur sera assez grand pour contenir au moins quatre voitures et un nombre proportionné de chevaux, et qu'il aura une chambre suffisamment spacieuse pour contenir vingt passagers.

4. Qu'il ne sera demandé ni reçu un prix de transport plus élevé que celui fixé par l'acte de la législature approuvé le 1er avril 1837, établissant la compagnie des ferrys à vapeur.

5. Que le possesseur ou les possesseurs dudit privilège, entretiendront constamment en bon ordre et à leur frais, le débarcadère, le wharf, &c. &c. bien entendu qu'ils ne pourront ériger aucune construction sur ledit débarcadère ou wharf.

6. Qu'un bateau à vapeur construit conformément à cette ordonnance sera employé comme ferry dans six mois à dater de la passation de ladite ordonnance et que le terme du privilège ne commencera à courir que du jour où ledit bateau à vapeur aura commencé son service.

5o. Il est de plus ordonné que que le conseil pourra en tous temps passer telles ordonnances qu'il jugera nécessaires, pour assurer au possesseur ou aux possesseurs dudit ferry le plein et entier exercice des privilèges qui leur sont accordés, et que pendant tout le temps de la durée de ces privilèges il ne sera point établi de ferry dans les premier et second districts de cette municipalité, tant que cette dernière clause ne viendra pas en opposition avec les droits qui sont conférés à la compagnie du ferry à vapeur du marché Ste. Marie.
13jan—11 JOHN CALHOUN, Contrôleur.

AVIS DE SOCIETE.

LES soussignés ont, à partir de ce jour, formé une société sous la raison de LACROIX frères, ils ont établi leur magasin rue de la Levée, No. 81, entre Jefferson et St. Pierre; ils offrent à vendre à des prix très modérés un grand assortiment de marchandises, consistant en habillements faits de toutes qualités, chaussures, bottes, chapeaux etc., ils seront toujours pourvus d'une grande quantité d'effets et habillements de nègre pour les habitants.
Nouvelle-Orléans, le 1er janvier 1842.
THE. LACROIX.
6 janv—6 PAUL LACROIX.

A. MERCIER, Docteur de la Faculté de Médecine de Paris, vient de fixer son domicile à la Nouvelle-Orléans, dans le but de se livrer aux travaux de sa profession.

Son domicile est rue Royale, No. 164, entre Toulouse et St. Louis. 4 jan—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Madame CLARET, *accoucheuse*,

Reçue, en 1834, par la faculté de Paris, a transporté son domicile de l'encoignure Ste. Anne et Bourbon au No. 142, rue Ste. Anne, entre les rues Bourbon et Dauphine.
Références MM. Labatut, MM. Bohier,
Lambert, Thomas,
24 dec—30 Daret, Dupérie.

FELIX HUSTON & S. S. PRENTISS,
AVOCATS.

MR. HUSTON est venu à la Nelle Orléans—Mr. Prentiss restera momentanément à Vicksburg. En outre des Cours de la Nelle-Orléans et des cours fréquentées par Mr Prentiss, ils recevront des affaires dans les paroisses de Concordia, Madison et Carroll et à la Cour Suprême d'Alexandrie.

☞ Bureau Nelle-Orléans, 8, rue St. Charles.
27 déc—90j.

LE soussigné offre à vendre un beau comptoir en acajou pour un café, mesurant 30 pouces de large, sur 50 pieds de long, avec ses colonnes tournées sur le devant. Il offre aussi à louer le haut d'une maison située vis-à-vis la halle à la viande, convenable pour une famille ou un pension.
L. A. GUNST.
7janv 00—1ps 105, Vieille Levée, vis-à-vis le Marché

RESTAURANT DE LA BOURSE.
LE RESTAURANT DE LA BOURSE,

119, *Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti*,

UN des plus anciens de cette ville, a été ouvert le 9 de décembre dernier; cet établissement est dirigé par L. CANONGE: les soins et attentions que l'on apportera envers les personnes qui l'honoreront de leur patronage seront comme par le passé.

On s'y charge des repas de corps, des dîners de société et de ville—ainsi que de toute commande qui concerne l'art culinaire.

Les salons pour soupers particuliers seront ouverts toute la nuit pendant la saison des bals.

Entrée particulière par l'allée. 17 déc.—6m.

HOTEL VERANDAH.

LE soussigné désirant détruire l'impression erronée qui s'est répandue que cet hôtel va être fermé, saisit ce moment pour informer le public de la Nouvelle Orléans et les voyageurs qu'il a pris un nouveau bail de l'hôtel Verandah pour plusieurs années; cet hôtel offre toutes les commodités désirables et sera dirigé et garni comme par le passé. Le restaurant [illegible] le choix de ses vins, [illegible] des plus confortables et des plus splendides de l'Union.

Le propriétaire plein de reconnaissance pour la faveur que lui a accordé ce fait un plaisir d'offrir ses remercîmens pour [illegible]

N. B. Les prix sont réduits.
28 déc—10 T. MEEKS.

THEODORE H. KOUES Wm. DAVIDSON.
KOUES & DAVIDSON,
Commissionnaires
No. 67 rue du Canal,
1 jan—1m NOUVELLE ORLEANS.

EXPRESS [illegible] à vendre par [illegible]
7 janv

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & DEFERIET

SERA vendu aujourd'hui, 14 du courant, à 10 heures, au magasin, pour clore différentes ventes:
[illegible] tabac de la Virginie
[illegible] Young Hyson
[illegible] blanc de baleine
AUSSI
30 [illegible] toile blanche.
15 balles do. écrue. 14 jan

PAR F. TASTET
148, rue de Chartres.

IL sera vendu aujourd'hui, 14 du courant à 10 heures, au magasin d'encan: 200 caisses bottes, souliers et brodequins, 84 do chapeaux, aussi habillements et marchandises sèches. Conditions à la vente 14 jo

Vente de Fayence, sans réserve.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan aujourd'hui, vendredi, à 10 heures A. M. au magasin de l'encan des soussignés, 17 au rue qui appartiendra: Vingt paniers de Fayence, comprenant un assortiment général.
Conditions comptant. 14 jan 1

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu lundi, 17 du courant, au magasin de Groceries, No. 30 rue de la Vieille Levée, entre les rues Bienville et Conti, d'ordre et sous l'inspection du gardien du port, pour le compte de qui il appartiendra, 200 sacs café, importé et avarié à bord du brick Madison, venant de Rio Janeiro.
Conditions—comptant.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi 15 du courant, à 10 heures du matin, au magasin de Groceries, No. 30 rue de la Vieille Levée, entre les rues Conti et Bienville:
17 jarres amandes, sans coques,
47 barils genièvre et brandy
Le tout sans limite. 14jan

PAR T. QUIMAULT.

IL sera vendu samedi prochain, 15 janvier 1842, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

Un Lot de Terre situé dans le faubourg Marigny, mesurant 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 80 pieds de profondeur entre les rues Craps et Amour: Ensemble les améliorations qui s'y trouvent, savoir: une maison se composant de deux appartemens à leur galerie faire à une distance de la rue, cuisine, latrines, puits, citerne, &c. &c.

Conditions—Un quart comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, &c. 14 jan

Nègres! Nègres! Nègres!
PAR HEWLETT & CENAS

Vente positive d'esclaves de valeur acclimatés.

IL sera vendu samedi 15 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:

19 esclaves de valeur se composant d'hommes et de femmes, âgés de 16 à 35 ans, tous bons nègres de champ et ramasseurs de coton, ayant travaillé pendant plusieurs années sur une plantation de coton dans cet Etat. Ils sont particulièrement recommandés à l'attention des habitans actuellement en ville.

Conditions, au moment de la vente.

N. B. De plus grands détails seront donnés sur ces esclaves au moment de la vente. 14 jan

POUR GALVESTON, Texas.—Le paquebot régulier pour cette ville partira demain à midi. Le steamship NEW-YORK, capitaine John J. Wright, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Bienville ou à
11 j HAWTHORN & WOODS, 63 Gravier

POUR ST. MARTINVILLE. Le steamer PATRICK HENRY, capitaine R. J. D., partira positivement aujourd'hui à 4 heures P. M. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à
14 j HALL, BEIN et CLAPP, 69 Tchapitoulas.

POUR ST. LOUIS—Le steamer ALTON capitaine Carlisle, partira positivement vendredi 14 du courant à 4 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à
13 j J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp.

Le paquebot de la Malle des Etats Unis BUCKEYE, capitaine J. S. Thompson, ayant changé ses jours et heures de départ, partira dorénavant de la Nouvelle Orléans pour Bayou Sarah, tous les Lundis et Jeudis à 1 heure P. M., et repartira du Bayou le lendemain à la même heure.

POUR LIVERPOOL.

Le navire O'CONEE, capt. Jackson sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à JAMES E. WOODRUFF,
14 janv 70, rue du Camp

POUR NEW YORK.

Le navire YAZOO, capitaine E. Cornell, partira positivement le 24 du courant. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à JAS. E. WOODRUFF,
14 janv 70, Camp

POUR LIVERPOOL.

Le navire BOWDITCH capitaine B. Crowell, sera expédié sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à la presse d'Orléans ou à S. & J. P. WHITNEY,
14 janv Camp

POUR LIVERPOOL.

Le navire OCEAN, capt. Villard, sera expédié sous peu. Pour fret ou 300 balles coton ou passage s'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
13 janv 15 Camp

POUR LIVERPOOL.

Le navire TRENTON, capitaine E. F. Hanson sera expédié sous peu de jours. Pour fret ou 400 balles de coton, ou passage, s'adresser à
14 janv S. & J. P. WHITNEY, 15 Camp

POUR MARSEILLES.

Le navire EDWIN, capitaine Robinson, sera expédié sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la presse S. G., municipalité ou à S. & J. P. WHITNEY
14 janv 15, Camp

POUR PHILADELPHIE.—Le brick ANNE LINE, capitaine Barton, à besoin de 300 barils. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
13 janv. 24, Commune

POUR MOBILE par le nouveau bateau KOSLETTE RIO, capitaine Cousins, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR CHARLESTON—Le brick [illegible] a besoin de [illegible] ce pour prendre 300 barils. Pour le complément de son chargement, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp 13

POUR BALTIMORE.

Le brick SABINE, capt. Blackeyton, sera expédié sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser à bord vis-à-vis les bateaux du triangle ou à BEDFORD & BECK,
13 j 24, Douane.

POUR BALTIMORE.—La barque MARY, capt. Crosby, a besoin de l'encombrement du complément de son chargement. La Marvampe a son déchargement au bassin de Baltimore. Pour fret et passage, s'adresser au G. BEDFORD & BECK,
13 jan 24, Douane

POUR BALTIMORE. La barque SOL TAL TUS, capitaine Gray, ayant la moitié de son chargement à bord, partira pour les ports de son déchargement au bassin de Baltimore. Pour fret ou passage, s'adresser G. BEDFORD & BECK, 24 Douane
13 jan

POUR BALTIMORE. La barque SPARROW, capitaine Sleeper, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
13 jan G. BEDFORD & BECK, 24 Douane

POUR BALTIMORE.—Le brick FRANCIS F. BECK, capitaine Stackpole, a besoin de 50 barils. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane
13 jan

POUR NEW-YORK.

Le navire AUBURN, capt. N. P. Dorsey, est maintenant en charge et partira sous peu, ayant une grande partie de son chargement à bord. Pour fret et passage, s'adresser à J. W. STANTON & Co. 38, Poydras
13 jan

POUR PHILADELPHIE.—La barque JOSEPHINE capitaine Johnson, partira positivement le mardi 17 du courant; elle peut encore prendre 30 balles coton et 3 00 saumons de plomb. S'adresser au capitaine à bord ou à J. D. DENEGRE, 16 Douane.
11 j

POUR LA HAVANE.—Samedi, 15 du courant—Le brick PACIFIC, capitaine Mavalen, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à WM. HENRY PARKS,
11 jan 19, St. Charles

POUR LE HAVRE.

Le navire français de première classe GUILLAUME TELL, ayant partie de sa cargaison engagée, partira sous peu, sous le commandement du capitaine Bigot. Pour solde du fret et passage s'adresser au capitaine à son bord ou à LARUE & PREVOST
10 jan—6 6, Royale, maison Musson

POUR LE HAVRE.

Le navire [illegible] LAZONIA, capitaine Messicot, ayant tout son chargement arrêté, partira immédiatement. Pour passage s'adresser à
6 j LEVI H. GALE, 24 Commune.

COURS DE DANSE.

MR. EUGENE, ex professeur de danse à Paris d'où il est arrivé l'année dernière, a l'honneur d'offrir ses services aux pères de famille de cette ville. Sa méthode brève et simple le met à même de garantir aux personnes qui l'honoreront de leur patronage, le plus prompt succès. Il demeure rue Royale No 51.
Références
MM. N. BIBENT, 51, rue Royale,
CHAUCHON & LEROT, Vieux Bassin.
3 déc—60

ACADEMIE DE DANSE DE LA NLLE. ORLEANS.
181, rue Royale,
Entre Conti et St. Louis.

CETTE institution dirigée par Monsieur DEFOTI, est ouverte. Les leçons de classe auront lieu les lundis, mercredi et vendredi de 6 à 9 heures du soir. Les leçons particulières seront données pendant le jour soit au domicile des élèves ou à l'académie.

Pour plus amples informations, s'adresser M. E. Bertus qui donnera tous les renseignements qu'on pourra désirer. 26 n

MR. H. E. LEHMANN, rue St. Louis, No. 146, directeur du grand orchestre des bals de la salle St. Louis, et autres établissements, ayant pour conducteur d'orchestre M. Cottini, informe le public qu'il entreprend la musique des soirées et bals particuliers, à grand et à petit orchestre, avec piano seul, ou accompagné de violon, cornet à piston &c.

Il se charge également des [illegible] de banquets.

On trouvera toujours M. Lehmann empressé de satisfaire aux désirs des personnes qui le feront appeler
4 déc—[illegible]

L'INSTITUTION
De MADAME GRANET

A été transportée rue Bourbon, No. 20, entre les rues Douane et Canal

ON offre à vendre une parfaite cuisinière. S'adresser rue d'Orléans, No. 113. 10 janv 6

BRIQUES—On demande 200,000 briques pour être livrées sans délai, au fort Jackson. S'adresser au capitaine J. G. BARNARD,
10 janv—[illegible] Bureau Passage de la Bourse

COQUILLES—On a besoin de 3000 boisseaux de coquilles pour être livrées sans délai au fort Jackson. S'adresser au capitaine J. G. BARNARD,
10 janv—[illegible] Bureau Passage de la Bourse

DEPOT DE GLACES FRANÇAISES ET MIROIRS D'ALLEMAGNE.

LE soussigné prévient le public qu'il vient d'ouvrir son magasin rue Royale, 48, où il tiendra toujours un grand assortiment de glaces françaises de toutes grandeurs, aussi glaces d'Allemagne, glaces de toilette, cadres dorés pour portrait et gravures, et ornemens pour rideaux, et en général tout ce qui concerne la dorure et la garniture le tout au plus juste prix.
10 jan—7 A. NOEL

VALSE.

LES élèves et les amateurs de piano, sont informés, qu'il vient de paraître une valse caractéristique dédiée à MM. les élèves de M. ROLLIN professeur de piano dans cette ville.

Cette valse, composée par un jeune artiste, d'une composition connue par son talent musical, est en vente chez M. Zamboli, marchand de musique rue Royale 197, et chez M. Ste Rose, libraire même rue 163. 6 jan 6

BUREAU DE L'ASSURANCE DE L'OCEAN
Nouvelle-Orléans, le 3 janvier 1842.

UNE élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie pour l'année courante, aura lieu au bureau rue du Camp No. 46, le premier jour de février prochain.
6 janv—11 CHS BRIGGS, Secrétaire

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 30 janvier.

L'ASSEMBLEE triennale des actionnaires, de cette institution aura lieu au local de la Banque, lundi 23 du courant, à midi.
Par ordre de la Direction.
11 jan WM. E. LEVERICH, caissier.

[illegible]

CAFE de Rio et Laguayra à vendre par
7jan SCHMIDT & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. [illegible] FERNANDEZ
[illegible]

PAR M. BARNETT.

A Vendre des lots de terre et des créances [illegible] dans le district [illegible] pour le compte des créanciers de Samuel Chardon, seront présentés à la Bourse de la Cité samedi 15 du courant, à midi.

PAR M. BARNETT.

LA Vente des lots et deux maisons de terre dans la ville de la Madison, pour le compte de Cornelius Hurst, sera continuée à la Bourse St. Louis, samedi le courant à midi.

Vente de Meubles sans réserve.
PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi 14 à 10 heures du matin, à son magasin de groceries, No 30 rue de la Vieille Levée, entre les rues Conti et Bienville, pour le compte de qui il appartiendra:
Un bois de lit de différentes grandeurs
12 matelas do do
[illegible] do do
[illegible] à manger do do
Ainsi que d'autres articles de meubles
P. S. Tous ces meubles sont neufs et de manufacture
Conditions comptant. 13 jan

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Café des Champs-Elysées à l'encan.

SAMEDI prochain, 15 du courant, à midi, à la Bourse de l'Arcade, sera vendu un terrain situé au coin des Champs Elysées et de la rue de la Victoire, faubourg Marigny, avec un billard et ses ustensiles, complètement. Le tout de ce qui compose le café, les [illegible] de tout bon nombre d'effets [illegible] Aussi [illegible] valeur avant la vente. 13 jan

MARCHE D'ENCAN. Rue du Camp.

Vente d'importation, de Verrerie, Porcelaine, Coutellerie, et marchandises sèches.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, vendredi 14 du courant, à dix heures et demie du matin, à la Bourse de la [illegible]

[illegible] importation de verres taillés, verres [illegible], beurriers, sucriers, fruitiers, verres [illegible] porcelaine, [illegible] chandeliers [illegible] lampes [illegible]

Aussi, un superbe assortiment de services complets en porcelaine [illegible] dorée.

Les [illegible] de [illegible] particulièrement recommandé.

La vente recommencera le soir à 6 heures et demie. Les [illegible] pourront [illegible] entrer chez [illegible].

Conditions, à la vente.

Les objets achetés pour la campagne seront emballés à neuf.

PAR S. QUIMAULT.
Vente pour opérer un partage.

IL sera vendu [illegible] à la Bourse de la rue St. Louis, [illegible] pour en opérer un partage entre [illegible].

[illegible] formant l'encoignure des rues Bienville et Royale, [illegible] vers la rue Bienville sur [illegible] pieds de profondeur, [illegible] rue Dauphine, [illegible] propres à [illegible] ensemble les bâtisses [illegible]

Conditions—1/3 comptant, et la balance à 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction [illegible] et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente par devant Paul Bertus notaire public. 14 jan

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu sans réserve, pour opérer un partage, le vendredi, 14 de janvier 1842, à midi, à la Bourse Saint Louis, les propriétés suivantes dépendantes de la succession de feu [illegible]:

Un lot de Terre situé rue de Chartres, entre les rues Bienville et de la Douane, ayant [illegible] pieds de face sur [illegible] pieds de profondeur, [illegible]

[illegible]

Conditions—Un quart comptant [illegible]

[illegible]

Le No. 1 [illegible]

Le No. 2, du même îlet, et encore au précédent, ayant 72 pieds de face à la rue Patterson, sur 121 pieds 1 pouce de profondeur, ensemble les maisons, cuisine, écuries, et les mises à construire.

Conditions, un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois.

Le No. 3, attenant au précédent sur l'alignement du fond, ayant 32 pieds de face à la rue Bonne, sur 128 pieds de profondeur, avec les bâtisses y construites.

Conditions, un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois.

Le No. 4, attenant au précédent, ayant 30 pieds de face à la rue Bonne, sur 80 pieds de profondeur, avec les bâtisses.

Conditions, un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois.

Le lot No. 5, attenant au précédent, ayant [illegible] pieds de face à la rue Bonne, sur [illegible] pieds de profondeur, avec les améliorations qui sont dessus.

Conditions, un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois.

Le lot No. 6, formant l'encoignure des rues Bonne et Villere, ayant [illegible] pieds de face à la rue [illegible], à la seconde [illegible].

Conditions, un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois.

Le No. 7, attenant au précédent sur la ligne du fond, ayant 24 pieds de face à la rue Villere sur [illegible] pieds 11 pouces de profondeur.

Conditions, un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois.

Le lot No. 8, attenant au précédent et ayant les mêmes dimensions [illegible] de mêmes conditions. Le tout mesure américaine.

[illegible]

Conditions, un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois.

N. B. Tous les billets provenant de la vente des susdits devront être très et endossés à la satisfaction des vendeurs, et être divisés par coupons, à leur convenance et être garantis par hypothèque [illegible] jusqu'à parfait paiement. Tout billet qui ne sera pas payé à son échéance, portera intérêt à raison de 10 pour cent l'an, sans que ce dernier clause puisse valoir comme concordat de délai. Actes de vente par devant M. Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.
24 déc 23, 25, 27, 29 et 31 d 1 janv; au 14 janv.

PAR R. B. SYKES.
Vente de syndic

IL sera vendu le quinze de janvier 1842, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en vertu d'un ordre, de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 4 décembre 1841, la propriété suivante pour le compte des créanciers de ceux qui pourront avoir rempli les conditions de la vente qui leur en a été fait le premier juillet dernier.

Une maison et un lot de terre situés dans le second municipalité dans l'îlet borné par les rues Nayades et Prytanée, lequel lot est [illegible] pieds de face à la rue Nayades, [illegible] rue Nayades et sur [illegible] pieds de profondeur, [illegible] anglaise, la maison est en briques, [illegible] avec cuisine et dépendances [illegible] sur un [illegible] de 60 pieds, et au [illegible] profondeur de [illegible] pieds de [illegible].

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de 4 mille [illegible] à la Banque des Citoyens de la Louisiane. La balance en 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets à la satisfaction du syndic et [illegible] hypothèque, jusqu'au parfait paiement.

Les actes de vente passés par devant A. Ducatel notaire public aux frais des acquéreurs 14 dec—16 15 jan 16

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Vente de syndic.

MARDI, 18 de janvier 1842, à midi, à la Bourse St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et sous la direction du syndic des créanciers de Pierre Jo. [illegible] Grégoire à ses créanciers, savoir:

1o. Un lot de terre situé faubourg Tremé, faisant partie du lot désigné par le no. 3, figuré dans un plan fait par Jos. Pilié, voyer, daté du 25 avril 1828, et annexé à un acte passé par devant Felix Grima notaire, le 17 mars 1828. Le lot mesure 30 pieds français de face à la rue Villeré, et 42 pieds, entre les rues Villeré et Robertson, ensemble la maison et dépendances qu'il y a dessus, tous les [illegible] de [illegible] ensemble les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit lot [illegible] 15 pieds sur 30, en bois et en [illegible] remblayé, les banquettes en brique.

2o. [illegible] de terre contigu situé faubourg Tremé désigné par lots nos. 5, 10 et 4 de l'îlet Rampart, [illegible] rues [illegible] rue St. Philippe [illegible] St. Claude, faisant face à la rue St. Philippe, [illegible] de la rue Derbigny, [illegible] Roman, à la ligne de sud et les [illegible] devant, avec les améliorations [illegible].

3o. Le bail d'une [illegible] du premier octobre 1842, de la rue St. Pierre, [illegible] Rempart et Bourgogne, [illegible] pour Antoine Leva de [illegible] par mois [illegible]

4o. Une négresse nommée [illegible], âgée de 29 ans environ.

Conditions—Comptant, le prix de la vente devant être déposé chez V. Fouleu not. pub. dans les trois jours qui suivront l'adjudication, et pour ceux des acquéreurs qui n'auront pas satisfait à cette condition, la vente des propriétés sera résiliée et il sera [illegible] de nouveau [illegible] après un seul avis publié dans deux journaux de la ville, [illegible] à leurs risques [illegible].

Les actes de vente par devant V. Fouleu not. pub. aux frais des acquéreurs 14 déc—3 au 30j